



PRÉFÈTE DE L'ORNE

Direction départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations de l'Orne  
Services vétérinaires – Santé et protection animales,  
environnement  
Affaire suivie par : Stéphanie Lepasteur  
Courriel: [ddcspp@orne.gouv.fr](mailto:ddcspp@orne.gouv.fr)

Alençon, le 30/01/2020

**Objet :** Influenza aviaire et basses-cours

**PJ :** Affichette relative aux mesures de bio-sécurité dans les basses-cours

Mesdames et Messieurs les Maires,

16 cas d'influenza aviaire hautement pathogène ont été détectés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 en Hongrie, en Pologne, en Allemagne, en Roumanie et en Slovaquie, chez des oiseaux sauvages, dans des élevages commerciaux et des basses-cours. De nombreuses espèces et types de production sont touchés (dindes surtout, mais aussi poules pondeuses, pintades, oies reproductrices et basses-cours).

La France est actuellement indemne d'influenza aviaire et le risque est actuellement évalué à négligeable. A ce jour, une évaluation du risque est en cours auprès de l'agence nationale d'évaluation de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), et je ne manquerai pas de vous informer d'une éventuelle élévation du niveau de risque.

Dans l'attente, l'application et l'observance la plus stricte des mesures de biosécurité (dont le nettoyage et la désinfection) dans les transports (véhicules et caisses de transport d'animaux vivants notamment) et dans les élevages professionnels et non-professionnels, sont indispensables pour protéger les élevages français du virus H5N8 HP qui circule actuellement en Europe de l'Est.

La mise en œuvre de ces mesures est essentielle pour éviter l'installation de ce virus sur notre territoire et protéger les élevages contre le risque qu'il représente et je vous remercie de faire le nécessaire auprès de vos administrés pour les sensibiliser sur l'importance de ces mesures.

Pour mémoire, la plaquette relative à la biosécurité en élevage de volailles est disponible sur le site du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation à l'adresse suivante :

<https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels>

Les services de l'État restent à votre disposition et pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la DDCSPP de l'Orne par téléphone au 02 33 32 42 51 ou par courriel à l'adresse [ddcspp@orne.gouv.fr](mailto:ddcspp@orne.gouv.fr).

En cas de mortalité d'oiseaux sauvages, le service à contacter est l'OFB (Office Français de la Biodiversité) dont l'antenne dans l'Orne est située à l'adresse suivante : Le Pin Fleury, 61310 Le Pin-au-Haras tél : 02 33 67 19 20.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Préfète  
Le sous-Préfet,  
Secrétaire Général

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE À L'ADRESSE SUIVANTE :

Madame la Préfète de l'Orne – B.P. 529 - 61018 ALENÇON CEDEX  
Internet : [www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr)

Charles BARBIER